

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
 Nom commercial : Hyfloc V20

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Produit destiné au traitement des eaux

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

DERYPOL, S.A HQ:	Manufacturing:
C/Plató, n 6, Entlo, 5	C/Cal Gabatx, s/n
08021 Barcelona (Spain)	08520 Les Franqueses del Vallès (Spain)
Tel. +34 93 238 9090	Tel. +34 93 8496188
	regulatory@derypol.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +34 93 849 6188
 9:00-13:00 h 15:00-17:00 h (GMT + 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Mélanges/Substances: FDS UE > 2015: Selon le Règlement (UE) 2015/830, 2020/878 (Annexe II de REACH)

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1	H318
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires	H335
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16	

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Provoque des lésions oculaires graves. Provoque une irritation cutanée. Peut irriter les voies respiratoires.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Contient :

Bentonite de sodium; Hydroxyde de calcium; Sulfate d'aluminium

Mentions de danger (CLP) :

H315 - Provoque une irritation cutanée.
 H318 - Provoque de graves lésions des yeux.
 H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence (CLP) :

P280 - Porter des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
 P305+P351+P338+P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en

Hyfloc V20

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin.
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON, un médecin en cas de malaise.
P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés : Aucun(es) dans des conditions normales.

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Remarques : Mélange multi-composants de composés inorganiques et polyacrylamide anionique

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Sulfate d'aluminium	N° CAS: 10043-01-3 N° CE: 233-135-0 N° REACH: 01-2119531538-36	25 – 50	Met. Corr. 1, H290 Eye Dam. 1, H318
Bentonite de sodium substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (ES)	N° CAS: 1302-78-9 N° CE: 215-108-5	20-30	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335
Hydroxyde de calcium substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (DE, ES, FR, PT)	N° CAS: 1305-62-0 N° CE: 215-137-3 N° REACH: 01-2119475151-45	5-15	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau : Irritation.
Symptômes/effets après contact oculaire : Lésions oculaires graves.

Hyfloc V20

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Symptômes/effets après ingestion	: Gênes gastro-intestinales. L'ingestion répétée du produit est considérée comme une voie d'exposition très improbable si le travail est effectué dans des conditions de santé et d'hygiène adéquates.
Symptômes/effets après administration intraveineuse	: Voies d'exposition possibles: peau et yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement. N'importe quel ingrédient en grande proportion selon le critère établi dans le Règlement 1272/2008 est mentionné dans le paragraphe 3.2 de cette fiche de données de sécurité. Consulter un médecin de toute urgence.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Des gaz dangereux peuvent se dégager, principalement : oxydes de carbone (COx) et de calcium.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.
Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Restreindre l'accès à la zone de façon appropriée jusqu'à l'achèvement des opérations de nettoyage. Utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé dans la section 8. Stopper ou réduire les fuites, à condition que cette opération ne présente aucun danger. Dans la mesure du possible, aérer la zone où s'est produit la fuite. Confier les tâches de nettoyage à du personnel qualifié. Ne pas toucher le matériel qui s'est répandu. Disposer d'un équipement d'urgence à portée de main (en cas d'incendie, fuite, etc.).

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Ramasser à la pelle, puis avec un balai et une pelle, en évitant de laisser des restes. Puis éliminer les fines particules présentes dans la zone avec de l'eau à pression. S'assurer que ces opérations ont été réalisées correctement, car la zone concernée peut être très glissante.
Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

Hyfloc V20

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de poussière dans l'atmosphère. Si cela se produit, prévoir des systèmes de ventilation/extraction performants. Il est recommandé de manipuler le produit dans une zone bien aérée et de disposer d'une douche et d'un rince œil d'urgence à proximité.
- Température de manipulation : 5 – 35 °C
- Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour éviter les fuites.
- Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.
- Produits incompatibles : Stocker conformément à la loi en vigueur. . Comme norme générale, il est recommandé d'éviter le contact avec les réactifs chimiques forts, tels que : acides et bases fortes, agents oxydants et réducteurs forts.
- Matières incompatibles : Agents oxydants forts.
- Température de stockage : 5 – 35 °C
- Chaleur et sources d'ignition : Tenir à l'écart de sources d'ignition. Protéger du rayonnement solaire.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour tous les usages connus jusqu'à présent, les recommandations de manipulation et de stockage sont celles indiquées dans les paragraphes secondaires antérieurs.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Hyfloc V20	
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Calcium (hydroxyde de)
VME (OEL TWA)	5 mg/m ³
Allemagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle (TRGS 900)	
Nom local	Calciumdihydroxid
AGW (OEL TWA) [1]	1 mg/m ³
Remarque	Y, EU
Portugal - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Hidróxido de cálcio
OEL TWA	5 mg/m ³
Bentonite de sodium (1302-78-9)	
Espagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
VLA-ED (OEL TWA) [1]	10 mg/m ³
Hydroxyde de calcium (1305-62-0)	
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Calcium (hydroxyde de)
VME (OEL TWA)	5 mg/m ³

Hyfloc V20

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Hydroxyde de calcium (1305-62-0)	
Allemagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle (TRGS 900)	
Nom local	Calciumdihydroxid
AGW (OEL TWA) [1]	1 mg/m ³
Remarque	Y, EU
Portugal - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Hidróxido de cálcio
OEL TWA	5 mg/m ³
Espagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Hidróxido de calcio
VLA-ED (OEL TWA) [1]	5 mg/m ³
Notes	VLI (Agente químico para el que la U.E. estableció en su día un valor límite indicativo. Todos estos agentes químicos figuran al menos en una de las directivas de valores límite indicativos publicadas hasta ahora (ver Anexo C. Bibliografía). Los estados miembros disponen de un tiempo fijado en dichas directivas para su transposición a los valores límites de cada país miembro. Una vez adoptados, estos valores tienen la misma validez que el resto de los valores adoptados por el país.)

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité avec des protecteurs latéraux

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des mains:

Gants de protection

Autres protecteurs de la peau

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Porter des vêtements de travail « standard ». En cas de contact prolongé ou de risque de projections de dissolutions de produit, porter des vêtements imperméables appropriés (tablier, combinaison, etc)

Hyfloc V20

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

Contrôle de l'exposition du consommateur:

Retirer les vêtements tâchés et les laver avant de les remettre. Se laver les mains et n'importe quelle zone du corps exposées au produit avant de boire, manger, aller aux toilettes et à la fin de la journée de travail.

Autres informations:

Les travailleurs doivent être conscients de leur exposition aux produits utilisés sur leur lieu de travail, et ils doivent agir de forme responsable, pour éviter de contaminer d'autres zones. Ils doivent essayer d'adopter de bonnes habitudes en matière d'hygiène et consulter le responsable de l'entreprise en cas de doute ou pour se faire aider. Il est recommandé de toujours placer une douche et une douche oculaire (rinçage œil) dans la zone de manipulation du produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Couleur	: Gris(e).
Apparence	: Solide en poudre de couleur grise.
Odeur	: légère.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Pas disponible
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Pas disponible
Inflammabilité	: Ininflammable.
Limites d'explosivité	: Non applicable
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: Non applicable
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: 6 – 9 (suspension 0,3 %)
pH solution	: Pas disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Solubilité	: Forme des suspensions dans lesquelles certains composants sont solubles. Il ne se produit pas une augmentation progressive de la viscosité avec la concentration en raison de la dissolution de ces composants, car le produit floccule (y compris sur lui-même) quelques minutes après l'agitation.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50 °C	: Pas disponible
Masse volumique	: Pas disponible
Densité relative	: Non applicable
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Non applicable
Taille d'une particule	: Pas disponible
Distribution granulométrique	: Pas disponible
Forme de particule	: Pas disponible
Ratio d'aspect d'une particule	: Pas disponible
État d'agrégation des particules	: Pas disponible
État d'agglomération des particules	: Pas disponible
Surface spécifique d'une particule	: Pas disponible
Empoussiérage des particules	: Pas disponible

Hyfloc V20

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

10.5. Matières incompatibles

Les oxydants forts peuvent provoquer des réactions exothermiques. Comme norme générale, il est recommandé d'éviter le contact avec les réactifs chimiques forts, tels que : acides et bases fortes, agents oxydants et réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Aucune donnée disponible.
Toxicité aiguë (cutanée) : Aucune donnée disponible.
Toxicité aiguë (Inhalation) : Aucune donnée disponible.

Hydroxyde de calcium (1305-62-0)

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg (OECD 425)
DL50 cutanée lapin	> 2500 mg/kg (OECD 402)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.
pH: 6 – 9 (suspension 0,3 %)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque de graves lésions des yeux.
pH: 6 – 9 (suspension 0,3 %)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Aucune donnée disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité : Aucune donnée disponible.

Toxicité pour la reproduction : Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut irriter les voies respiratoires.

Bentonite de sodium (1302-78-9)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
--	---------------------------------------

Hyfloc V20

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Hydroxyde de calcium (1305-62-0)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
--	---------------------------------------

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Aucune donnée disponible.

Danger par aspiration : Aucun danger pour la respiration n'est prévu dans des conditions normales d'utilisation.

Hyfloc V20

Viscosité, cinématique	Non applicable
------------------------	----------------

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Aucune donnée disponible

11.2.2. Autres informations

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Aucune donnée disponible.

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Aucune donnée disponible.

Hydroxyde de calcium (1305-62-0)

CL50 - Poisson [1]	50,6 mg/l poisson d'eau douce
CL50 - Poisson [2]	457 mg/l poisson d'eau douce
CL50 - Autres organismes aquatiques [2]	158 mg/l invertébrés d'eau de mer
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	49,1 mg/l invertébrés d'eau douce
CE50 72h - Algues [1]	184,57 mg/l algues d'eau douce
NOEC (chronique)	32 mg/l (invertébrés d'eau de mer, 14 jours)
NOEC chronique algues	48 mg/l algues d'eau douce

12.2. Persistance et dégradabilité

Hyfloc V20

Persistance et dégradabilité	Aucune donnée disponible.
------------------------------	---------------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Hyfloc V20

Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible.
------------------------------	---------------------------

12.4. Mobilité dans le sol

Hyfloc V20

Ecologie - sol	Pas de données disponibles.
----------------	-----------------------------

Hyfloc V20

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Rien à mentionner.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Appliquer les mêmes précautions pendant la manipulation du déchet que celles recommandées dans les paragraphes 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité. Si le produit doit être traité comme un déchet, l'utilisateur final devra le faire conformément aux réglementations européennes, nationales et locales applicables. Pour son élimination, utiliser uniquement des transporteurs et des centres de gestion agréés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR) : Non applicable
N° ONU (IMDG) : Non applicable
N° ONU (IATA) : Non applicable
N° ONU (ADN) : Non applicable
N° ONU (RID) : Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable
Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR
Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG
Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA
Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN
Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID
Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable

Hyfloc V20

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Groupe d'emballage (IATA)	: Non applicable
Groupe d'emballage (ADN)	: Non applicable
Groupe d'emballage (RID)	: Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Non
Polluant marin	: Non
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non applicable

Transport maritime

Non applicable

Transport aérien

Non applicable

Transport par voie fluviale

Non applicable

Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH $\geq 0,1\%$ / SCL

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)

Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV) : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

Danemark

Réglementations nationales danoises : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

Hyfloc V20

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Date de révision	Modifié	
	Remplace la fiche	Modifié	
	Format FDS UE	Ajouté	
	Toxicité aiguë (cutanée) - remarque	Ajouté	
	Toxicité aiguë (Inhalation) - remarque	Ajouté	
	Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) - remarque	Ajouté	
	Date d'émission	Modifié	
4.1	Premiers soins après ingestion	Modifié	
4.2	Symptômes/effets après ingestion	Ajouté	
4.2	Symptômes/effets après administration intraveineuse	Ajouté	
4.3	Autre avis médical ou traitement	Modifié	
5.3	Mesures de précaution contre l'incendie	Ajouté	
6.1	Procédures d'urgence	Ajouté	
6.2	Précautions pour la protection de l'environnement	Ajouté	
7.2	Produits incompatibles	Modifié	
7.2	Matières incompatibles	Ajouté	
8.2	Contrôle de l'exposition du consommateur	Ajouté	
8.2	Autres informations	Ajouté	
9.1	pH	Modifié	
10.5	Matières incompatibles	Modifié	
16	Autres informations	Ajouté	

Autres informations

: La dernière version de la fiche de données de sécurité de ce produit peut être obtenue par le lien <https://www.derypol.com/en/technical-documentation/>.

Texte intégral des phrases H et EUH

Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, catégorie 1
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H315	Provoque une irritation cutanée.

Hyfloc V20

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Texte intégral des phrases H et EUH

H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]

Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul
STOT SE 3	H335	Méthode de calcul

Fiche de données de sécurité valable pour les régions : DE;DK;ES;FI;FR;IT;NL;PL;PT;GB;RU;SE

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.